

# Le Nord

ADMINISTRATION  
LILLE — 18, rue d'Angleters, 18 — LILLE

CONDITIONS	
Par la poste, en France	10 francs
Par la poste, en Belgique	12 francs
Par la poste, en Hollande	15 francs
Par la poste, en Allemagne	18 francs
Par la poste, en Italie	20 francs
Par la poste, en Espagne	25 francs
Par la poste, en Portugal	30 francs
Par la poste, en Grèce	35 francs
Par la poste, en Turquie	40 francs
Par la poste, en Russie	45 francs
Par la poste, en Amérique	50 francs
Par la poste, en Australie	55 francs
Par la poste, en Nouvelle-Zélande	60 francs
Par la poste, en Afrique du Sud	65 francs
Par la poste, en Inde	70 francs
Par la poste, en Chine	75 francs
Par la poste, en Japon	80 francs
Par la poste, en Australie	85 francs
Par la poste, en Nouvelle-Zélande	90 francs
Par la poste, en Afrique du Sud	95 francs
Par la poste, en Inde	100 francs
Par la poste, en Chine	105 francs
Par la poste, en Japon	110 francs

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

Temps probable. — En France, un temps nuageux est probable avec température en hausse, mais encore inférieure à la normale.

Le glorieux de Dieu n'est jamais et chèrement gardé que quand il le communique aux instruments les plus faibles et les plus vils.

## Ils aiment le fouet !

Le « Progrès » s'élevait, l'autre semaine, contre certains « cléricaux farouches » qu'il accusait — injustement — d'avoir « fait le jeu des candidats révolutionnaires » et « pratiqué ainsi » la politique du pire.

Ce même reproche qui, sur nous, tombait à faux, le « Progrès », devenu plus clairvoyant, l'adresse aujourd'hui à ses amis les radicaux.

« Il ne leur reste plus maintenant, écrit la feuille représentative, qu'à faire un tarif et à le faire payer ».

« ... Ils se sont vus obligés par des comités tyranniques de consentir des déclarations humiliantes, des capitulations honteuses ».

Certains chefs éminents du parti radical ont disparu et sont remplacés par d'obscurs unités, chambardeurs antimilitaristes, ignorants et sans prestige, dont les élocutions sont, pour moitié, des hommes d'ordre et des patriotes. Quelle duperie et quelle dévotion !

A la bonne heure ! Il ne saurait nous déplaire de voir le « Progrès » battre « un tarif et inutilement coupable » sur le poitrine de nos Droux et de ses Potés qui, par béatitude et par peur de la catholique, ont fait être un Inghels et un Ragheboom « chambardeurs antimilitaristes, ignorants et sans prestige ».

Si les Droux et les Potés ont trahi de la sorte la cause « des hommes d'ordre et des patriotes », c'est, le « Progrès » l'avoue, pour obéir à des « comités tyranniques », porte-parole des Loges maçonniques, qui avaient ordonné ces « capitulations honteuses ».

Où, le « Progrès » avoue, mais à-t-il le ferme propos de ne plus capituler à l'avenir ?

Nous jours après le scrutin, M. de Lauwereyns, l'égérie de la feuille radicale, accusé par les collectivistes d'avoir mollement défendu Ragheboom, écrivait dans les colonnes du « Progrès » :

« Ragheboom ne doit, pour être élu, mieux qu'une carte de remerciements. Il suffisait de déplacer certaines des voix radicales, dont il a bénéficié, pour faire élire le comte d'Hespel. Je me flatte d'avoir fait en sorte que le déplacement se fit contre d'Hespel. Et je n'y ai pas ménagé mes efforts ».

« J'en rougis », ajoutait M. de Lauwereyns. Et, certes, il y avait de quoi ! Quand un adversaire qu'on méprise vient de vous donner le fouet, et quand on a le lâcheté de faire le beau pour obtenir son pardon, le plus courtois doit sentir tout de même qu'il y a quelque chose d'humiliant dans sa posture.

Aujourd'hui le « Progrès », dont les côtes vont mieux, reprend de l'assurance et se rebelle contre la brutalité des lanternes collectivistes.

Bah ! ça n'a pas d'importance. Les têtes de bois touchées par les pelotes au jeu de massacre se recroquent à la moindre chiquenaude du maître de la boutique ; mais, vienne un nouveau projectile, les pitoyables marionnettes sont une fois de plus knock-out.

Aux prochaines élections, les radicaux du « Progrès » consentiront, comme par le passé, toutes les « capitulations honteuses » que les Loges « tyranniques » voudront bien exiger d'eux.

Ces esclaves volontaires ont, dans le sang, le besoin du fouet.

J. S.

## ÉCHOS

**PEROPEPTEUR**  
Parmi les employés de trésorerie classés pour l'obtention d'une perception, nous notons M. Dujardin (Léon), commis principal du service des rentes à la Trésorerie générale du Nord.

**LA VIANDÉ FRIORIFIÉE**  
Le « Journal officiel » de jeudi publié un décret « fixant à 50.000 têtes, équivalant à 750 tonnes de viande, la quantité de viande frigorifiée d'espèce ovine d'origine et de provenance tunisienne qui pourra être admise en franchise à son entrée en France, du 1<sup>er</sup> mai 1914 au 31 mai 1915 dans les conditions de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1914 ».

**LE RETOUR DE L'HIRONDELLE**  
On lit dans « le Chasseur français » :

« Mlle Eudoxie Lervuste, en villégiature l'an dernier chez M. Cordonnier, le grand et le réputé horticulteur de Bailleur (Nord), ramassa une jeune hirondelle tombée du nid. La gentille petite bête n'était que blessée, Mlle Lervuste la soigna quelque temps et lui rendit la liberté, mais elle ne tarda pas à revenir, et se précipita sur la main de Mlle Lervuste, quelques petits insectes recueillis dans la journée ».

**NOUVELLES MILITAIRES**  
Ecole militaire de génie. — Sont admissibles : MM. Beaumont, sergent-major, et Feldhaus, sergent au 3<sup>e</sup> génie.

Armée active. — Génie. — Sont nommés adjoint d'administration du génie du 3<sup>e</sup> classe : Le sergent Vienne, du 3<sup>e</sup> génie, affecté à Lille (service).

L'adjoint d'administration de 2<sup>e</sup> classe Maréchal, de Dunkerque, a été élevé, dans son emploi, à la 1<sup>re</sup> classe.

Réserves et territoriales. — Le tableau d'avancement parait aujourd'hui à l'« Officiel ».

M. Messimy, chef de bataillon d'infanterie, ancien ministre de la guerre, figure avec le numéro 1 pour le grade de lieutenant-colonel.

## Gazette du Nord

**On annonce la mort :**  
M. A. NEUVILLE-SAINT-REMY, de M. l'abbé Feimny, curé de cette paroisse, vicaire du diocèse de Cambrai-Saint-Géry, décédé mercredi, vers dix heures du matin.

M. Feimny était né à Anzin en 1840. Il était curé de Neuville-Saint-Rémy depuis plus de 40 ans. Il est très regretté de ses paroissiens, qui l'appelaient « Notre bon curé ». M. Feimny, quoique malade depuis longtemps, avait encore, soutenu par son dévoué vicaire, M. Buisé, célébré la sainte messe deux jours avant de mourir.

Les funérailles auront lieu lundi, à onze heures.

« Jeudi on en lieu, en l'église Saint-Vast à BAILLEUL, les funérailles de M. Léon Leviny, agent d'assurances, membre du bureau des Anciens Elèves du Collège de Bailleur.

Le deuil était conduit par les frères et beaux-frères du défunt.

Une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait toutes les notabilités de la ville, a accompagné le défunt à sa dernière demeure.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jéous, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

chis, et nous les invitons vivement à faire part de cet intéressant Groupement.

Cotraitement à ce qui a été annoncé précédemment, le rassemblement se fera à l'entrée du terrain des manœuvres à Ronchin, par la porte de Douai, au lieu de la porte de Valenciennes.

Frère de se munir de son livret militaire.

Pour toutes demandes, s'adresser à M. Honoré, président, 6, rue Fénelon, à Saint-André ou à M. Mercier, secrétaire, 150, boulevard de la Liberté, à Lille.

**ECOLE SPECIALE MILITAIRE**  
Général de 1914

Les candidats inscrits pour subir les épreuves écrites, dans la ville de Lille, du concours pour l'admission à l'École spéciale militaire, en 1914, sont informés que les dites épreuves, fixées au 8, 9, 10 et 11 juin, auront lieu, cette année, dans une des salles de l'École primaire supérieure, boulevard des Ecoles. L'entrée par la rue Brulo-Maison.

**LES PERMISSIONS DANS L'ARMEE**

Des doutes s'étaient élevés relativement à la durée de l'interdiction faite par le ministre, à la date du 18 février dernier, à la veille du Mardi-Gras, d'accorder des permissions de courte durée, ce dernier vient de faire connaître que, jusqu'à nouvel ordre, les permissions de courte durée sont autorisées.

**LE CITOYEN-DEPUTE INGHELS ET LA C. G. T.**

On lit dans l'« Eclair » :

Il est passé au dernier Comité confédéral un fait, un tout petit fait, qui pourtant a son importance. Le citoyen Inghels y a assisté.

Le citoyen Inghels joint, depuis le 10 mai dernier, à sa qualité de délégué de la Fédération du textile au Comité confédéral, un nouveau titre : celui de député de Tourcoing.

Comme délégué de fédération, personne, certes, ne songe à nier au citoyen Inghels le droit de s'adresser à la C. G. T. et de veiller au maintien des pures traditions syndicalistes et au respect de l'évangile ouvrier.

Telle est la principale fonction des membres du Comité confédéral, conseil suprême de la C. G. T.

Il y a quatre ans, ce même Comité, mis en présence de l'élection de trois de ses membres, les citoyens Emile Dumas, J.-H. Lavard et Lauche, décida que les trois nouveaux députés n'avaient plus qualité pour s'occuper des affaires fédérales, en vertu de ce double principe : 1<sup>o</sup> que l'émancipation des travailleurs ne pouvait être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; 2<sup>o</sup> qu'un député ne pouvait à aucun titre être assimilé à un travailleur.

Il y a deux ans, le Congrès corporatif du Havre renchérit encore sur cette manière de voir et déclara que les syndicalistes devaient avant tout rester maîtres de ses destinées.

Vivent les dernières élections. Un certain nombre de syndicalistes notoires ont connu le douceur des succès inespérés.

Candidat à la C. G. T. de 1910, l'homme d'être renié par leurs frères en la C. G. T. ?

Le citoyen Inghels a sans doute tenu à être fixé tout de suite sur ce point important. Il s'est tranquillement orienté rue de la Grange-aux-Belles. Le meilleur accueil lui était réservé. Sans que son intervention soulevât le moindre incident, il prit part à la discussion et fut, dit-on, même un peu plus écouté qu'à l'ordinaire.

L'expérience — sous cette réserve que les députés ont été en exercice le jour précédent — a été faite. Les deux députés ne seront point cette année excommuniés.

C'est un nouvel état d'esprit qui lui convenait de signaler. Ou'en admette au juste ?

La C. G. T. deviendrait-elle plus tolérante à l'égard du parti socialiste ?

La fonction de député confédéral, pour « les purs », d'être une honte pour ceux qui en sont investis ?

Un avenir prochain — le Congrès de Grenoble doit se tenir en septembre — nous apprendra ce que nous devons à juste penser de cette évolution.

**PERSECUTION RELIGIEUSE à Armentières**

**LE OLERÉ DU SACRÉ-COEUR**  
DEVANT LE JUGE DE PAIX

Jeudi matin, ainsi que nous l'avions annoncé, devait comparaitre devant le juge de paix M. l'abbé Cappelaere, curé du Sacré-Coeur, MM. Bonnet et Cousin, ses deux commanditaires.

M. l'abbé Cappelaere, directeur de l'école libre, et le suisse de la paroisse, M. Cappelaere.

Quel était leur crime ?

Ils avaient, comme cela se fait depuis vingt-huit ans, conduit professionnellement à l'église, le 17 mai, les enfants de la paroisse à l'audience solennelle.

Or, l'ineffable maire, le citoyen Ches, tolère que les bandes socialistes parcourent les rues de la ville, en hurlant des chants révolutionnaires et antipatriotiques et en poussant des cris de mort à l'adresse de participants, car il a besoin de faire les bas instincts de la plèbe pour se maintenir dans son fauteuil de maire ; mais il ne souffre pas qu'un jour de première communion un curé fasse honneur aux enfants du peuple, cela met en danger l'existence de sa République.

Or, pour l'audience de jeudi, notre premier fig avait cru bon de mettre de service à l'audience cinq agents au lieu de deux.

Attendez-vous à ce que, en une circonstance semblable, on fasse appel désormais à un escadron de gendarmes, sinon à la garde républicaine.

On craint de payer cela pour assurer la République de M. Ches : les contribuables ont et complaisants et si dociles.

L'audience commença à neuf heures et demie. Mais l'affaire du Sacré-Coeur fut ajournée à la dernière, vers onze heures.

L'appel des prévenus étant fait, M. l'abbé Bonnet accusa MM. Cappelaere et Cousin, empêchés.

M. l'abbé Cappelaere, interrogé le premier, répondit : « J'ai neuf enfants, j'ai besoin de gagner ma vie, je n'ai fait qu'obéir aux ordres qui m'ont été donnés, comme je fais depuis trente ans ».

M. Ches, à son tour, dit : « Depuis vingt-huit ans je conduis de même les enfants des écoles libres comme ceux des écoles officielles. Je suis étonné de ce qu'aujourd'hui seulement on me le reproche ».

Le juge ne répond pas et interroge M. l'abbé Bonnet.

Celui-ci s'étonne d'être à la barre pour un fait semblable. « Que vous condamniez le clergé, dit-il, la chose me surprendrait ; mais une condamnation contre deux pères de famille, MM. Ches et Cappelaere, qui ont fait leur culture et leur service, ne pourrait qu'amener une protestation ».

— Ils étaient aussi dans le cortège, répond le juge.

— Dans ce cas, reprend M. l'abbé Bonnet, il faut aussi condamner tous les enfants ».

Le juge se lève.

Le commissaire de police Courtois, ministre public, réclame l'application de la loi. Les cinq prévenus sont condamnés à 5 francs d'amende et aux dépens, et la contrainte est fixée à trois jours.

**QUEQUES REFLEXIONS UTILES**

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 27 mai 1914.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Il y a de quoi se demander ce que devient la mentalité des journaux les meilleurs en les voyant employer continuellement des mots qui sont absolument faux et oublier de protester contre certains termes qui vont s'implanter dans la langue. Ainsi chaque fois qu'il y a une grève ou que des travailleurs sollicitent certains avantages qu'ils ne possèdent pas au moment de leur embauchage, vous voyez partout qu'on publie les mensonges les plus absurdes et qu'on s'abrite derrière leurs femmes et enfants, ne viennent pas parler de revendications. On ne peut revendiquer que ce qui a été à soi. Nous pouvons revendiquer l'Alsace et la Lorraine, mais les Allemands ne revendiquent rien de nous. Ils ne revendiquent que le département du Nord ou la Champagne. On dirait qu'ils veulent nous priver de cette partie du territoire, comme l'apâche qui revendiquerait notre porte-monnaie. Malgré toute ma sympathie pour les ouvriers et en particulier pour le personnel du Nord qui est aimable, poli et obéissant, je ne puis m'empêcher d'être indigné par la menace de « taper dans le tas » des auteurs, que ceux qui sont témoins de sollicitations abusives, non seulement ne donnent pas, mais portent plainte.

Ne voyez-vous pas souvent des journaux qui s'intitulent catholiques et qui à propos d'un homme qui se tue pour éclipser par lâcheté au juste châtiment, imprimant gravement : l'assassin s'est fait justice. (?) Je sais bien que la « croix » ne dirait pas cela, mais elle a besoin de le dire à ses lecteurs, c'est une lâcheté que de se taire, surtout quand on a su enlever la vie à un autre. Le journal qui publie un tel « fait justice » et qui a un peu de religion ou de simple morale, ne réfléchit pas. S'il n'y a pas d'autre vie, ce qui est égrégable surtout aux escarpes, voilà un individu qui fait souffrir et mourir un être humain, sans lui permettre de recommander son âme à un Dieu auquel il croit et qui le prive toujours d'un bien légitime, « la

## M<sup>r</sup> CHOLLET A ANZIN

Mercredi après-midi, M<sup>r</sup> Chollet faisait comble.

Après les prières d'usage, M. l'abbé Deron, curé de l'église d'Anzin, archiprêtre, a lu le tableau de sa paroisse de 10.000 âmes, pas très chrétienne, mais où la foi et la piété n'ont rien perdu depuis vingt ans et où les traditions religieuses se sont maintenues dans bon nombre de familles.

Les œuvres de piété : Enfants de Marie, Tiers-Ordre, Confrérie du Sacré-Coeur, etc., ont été préservées, patronages de garçons et filles, cercles d'épiscopiologie, mérites chrétiens, cercles d'études, confrérie Saint-Vincent de Paul y sont installés et fonctionnent normalement.

Les offices, rehaussés par de beaux chants, y ont suivi ; les communications nombreuses ; 20.000 en un an.

Le Dîner du culte fut peu compris au début, mais la Lettre pastorale de M<sup>r</sup> Chollet, curé de l'église de Lille, a été lue et tous les efforts ont été dirigés contre l'indifférence religieuse.

M<sup>r</sup> Chollet prodigua ses encouragements aux paroissiens qui se rangent autour de l'autel pour défendre la religion. Sa Grandeur félicita les 300 ligueurs qui sont comme autant de soldats du Christ.

Après avoir déploré les ravages du paganisme sur les masses, Sa Grandeur fait un chaleureux appel aux enfants, leur recommandant la persévérance.

M<sup>r</sup> l'archevêque de Cambrai conféra ensuite le Sacrement de Confirmation aux 405 enfants des paroisses d'Anzin (Saint-Jean-Baptiste), d'Anzin (Saint-Vincent de Paul), de Raismes, d'Hérin, d'Auby et de Petite-Fort.

**UN BEAU GESTE DE M<sup>r</sup> L'ARCHEVEQUE**

Après la cérémonie, averti qu'une petite fille malade de la Bleu-Borne n'avait pu se rendre à l'église, M<sup>r</sup> l'archevêque a fait arrêter au domicile de cette enfant qui habitait dans une cour de la route de Condé. Il a eu un spectacle touchant que celui offert par le premier pasteur de cette paroisse dans la modeste demeure, se penchant avec tant de bonté et de simplicité sur le front de la petite fille lui administrant le sacrement de Confirmation.

Les braves gens de la maison, prévenus par temps auparavant seulement de la venue de M<sup>r</sup> l'archevêque, avaient en toute hâte jonché la cour de fleurs et de sable, et montraient beaucoup mieux qu'ils n'auraient pu le dire combien ils étaient touchés de ce que M<sup>r</sup> l'archevêque leur faisait.

M<sup>r</sup> l'archevêque a fait grand honneur à la paroisse de Saint-Vincent de Paul en oubliant pas cette démarche de ce premier pasteur, dont la dévotion et le dévouement, et l'amour pour le peuple et le savoir conserver dans leur cœur une reconnaissance qui se traduira par leur vie chrétienne.

**LES INCIDENTS DE SAINT-BYLVE-TRE-APPEL DEVANT LE TRIBUNAL D'HAZEBROUCK**

Jeudi matin est venue devant le tribunal d'Hazebrouck, l'affaire des incidents qui ont eu lieu dans la première circonscription d'Hazebrouck, lors des élections législatives.

Le soir du scrutin, dans la salle de dépouillement se trouvait M. Rosset, de la circonscription d'Hazebrouck, M. Dehaene, maire, et la présence de M. Rosset gênait sans doute plus la garde champêtre de la commune que son droit absolu d'être dans la salle. Rien n'y fit, la garde champêtre prit à bras le corps M. Rosset, qui fut précipité hors de la salle.

Une fois dans la rue, M. Rosset fut pris à partie par une vingtaine d'individus et roué de coups. M. Rosset se croyait, et pour cause, en état de légitime défense, sorti de sa poche un minuscule revolver non chargé. Ceci est le don de faire fuir ses agresseurs.

Et aujourd'hui M. Rosset est sur les bancs de la correctionnelle sous l'inculpation de rébellion et port d'arme prohibée.

M. Rosset, interrogé, nie avoir fait de la rébellion.

M. le Procureur, substitut, dans un réquisitoire très modéré, dit qu'en l'absence de l'inculpation de rébellion n'est qu'une simple explication et que le fait de porter un revolver non chargé n'est pas un crime.

Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal se rangeant à cet avis, condamne M. Rosset à cinquante francs d'amende avec sursis.

## L'AVIATION A LA BRATELLE LA RENTREE DE L'ESCADRILLE DE DOUAI

L'escadrille du capitaine Péralde, partie de Douai pour participer à la revue de Sartory devant les souverains danois, a de Paris, effectué un raid intéressant. Elle a gagné Evreux, Rouen, Dieppe, Le Crotoy, Calais, avant de revenir à Douai.

Les aviateurs ont effectué de nombreuses reconnaissances au cours de leur randonnée. Le temps fut défavorable.

Les Lieutenants Le Biban, Pégat, Thébaud et le capitaine Boudard viennent de rentrer à la Bratelle à l'heure fixée pour participer à la cérémonie de la remise de l'Avion « Auto-Club-Nord » à l'armée.

## UNE BELLE MANIFESTATION PATRIOTIQUE

La remise officielle à l'armée, de l'Avion « Auto-Club-Nord », biplan Caudron, offert par l'Automobile-Club du Nord, a été l'occasion, jeudi après-midi, de diverses cérémonies auxquelles avaient été conviés de nombreuses personnalités.

À 3 heures 1/2, dans les salons de l'hôtel de ville, M. Bertin, maire, ses adjoints et la plupart des conseillers municipaux, reçurent les invités. Sont présents : M. le général Bro, commandant d'armes ; lieutenant-colonel de Lardemelle, de l'état-major du 1<sup>er</sup> corps d'armée ; capitaine de même grade, Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord ; etc., etc.

Au nom de la ville, M. Bertin remercie l'Automobile-Club d'avoir choisi l'hôtel de ville de Douai comme point initial de cette fête ; il rappelle que la cité de Gayant fut à l'avant-garde de l'aviation et en connut les débuts.

Il adresse un souvenir ému aux trois officiers, les capitaines Madrot et Dubois et le lieutenant Peignan, tués à la Bratelle ; il forme des vœux pour le prompt rétablissement du général Franchy d'Espèrey.

M. Bertin remercie M. Franchomme d'avoir choisi Douai pour la remise solennelle de l'Avion et fait l'éloge de l'Automobile-Club du Nord. Il félicite aussi l'ancien sapeur aviateur Poulet de son audace. En terminant il lève son verre à l'aviation française.

M. Franchomme répond de façon charmante. « C'est à Douai, dit-il en substance, que nous avons voulu avoir cette fête, parce que c'est à Douai que vous avez eu l'idée de faire voler des avions pour la première fois ». Le distingué président de l'Automobile-Club fait l'éloge de M. Bertin et termine en offrant à M. le Maire de Douai une jolie médaille, « qui vous dira à peine tout le bien que nous pensons de vous ».

En onto on en voiture, les invités se rendirent à la Bratelle, où une foule immense entourait déjà le champ d'aviation. Les services d'ordre étaient très bien assurés. Cuirassiers et artilleurs rendent les honneurs au général Bro et aux officiers qui l'accompagnent et aux pilotes de l'Avion « Auto-Club-Nord » paré de drapeaux tricolores de la précédente. L'effet est superbe.

Les personnalités se massent devant lui et M. Franchomme prend la parole. Il est heureux de l'Automobile-Club-Nord à l'armée, et annonce qu'il sera remis au lieutenant Thébaud, officier valeureux.

M. le général Bro exprime les regrets du général Franchy d'Espèrey, rend hommage aux traditions et à la générosité de l'Automobile-Club du Nord.

Assistés après, 1<sup>o</sup> Auto-Club-Nord, pilotés par le lieutenant Thébaud, effectués quelques vols. Les autres officiers de l'escadrille accomplissent également quelques évolutions.

En souvenir de cette journée, des médailles de vermeil sont offertes par l'Automobile-Club aux officiers aviateurs, et des médailles de bronze aux autres pilotes.

Puis M. Poulet, avec une extraordinaire audace émet la foule par ses « loopings », descentes et virages impressionnants. Il est plus de 7 heures lorsque la foule regagne la ville.

## UN CYCLISTE sous un camion automobile A NIEPPE

Le service du train des équipages effectuait depuis quelques jours des expériences d'endurance de camions automobiles sur la Grand-Frèche de Lille à Dunkerque.

Jeudi matin, une quinzaine de ces lourds véhicules, conduits par leurs chauffeurs et accompagnés de soldats du train, quittaient Lille à 6 h. 15.

A sept heures un quart, un camion appartenant à M. Ghislain fils, fabricant de sucre à Arles, conduit par M. Léon-Bas Bailleur et suivi par le brigadier du train Robert Dedonckère, roulait entre l'estaminet des « Trois-Rois » et le pont d'Achelles, territoire de Nieppe.

Un jeune berger de 19 ans, Aimé-Emile Moerman, né à Ghesvies (Belgique), accompagné de M. Balcoy, cultivateur, route de Bailleur, se dirigeait à bicyclette sur Bailleur.

Le cycliste voulut dépasser le camion automobile, en prenant sa gauche. Son vélo dérapa et il tomba sur la chaussée. Bailleur fit efforts pour le relever, mais deux autres pilotes, qui s'étaient arrêtés sur machine, le malheureux berger fut pris sous les deux roues gauches de l'auto et eut les os du bassin fracturés.

Transporté chez son patron, Aimé Moerman expira après une demi-heure de souffrance. Il avait reçu les soins de M. le docteur Emile Beun, d'Armentières, de passage sur la route, et de M. le docteur Vanuxem, maire de Nieppe.

M. le curé de la paroisse, ayant été averti par un paroissien, s'était rendu près du moribond et avait pu lui donner le sacrement de l'Extrême-Onction et une suprême absolution.

Le commissaire de Nieppe a conclu à l'irresponsabilité du conducteur Bailleur.

## LES ELECTIONS LEGISLATIVES

**LES INCIDENTS DE SAINT-BYLVE-TRE-APPEL DEVANT LE TRIBUNAL D'HAZEBROUCK**

Jeudi matin est venue devant le tribunal d'Hazebrouck, l'affaire des incidents qui ont eu lieu dans la première circonscription d'Hazebrouck, lors des élections législatives.

Le soir du scrutin, dans la salle de dépouillement se trouvait M. Rosset, de la circonscription d'Hazebrouck, M. Dehaene, maire, et la présence de M. Rosset gênait sans doute plus la garde champêtre de la commune que son droit absolu d'être dans la salle. Rien n'y fit, la garde champêtre prit à bras le corps M. Rosset, qui fut précipité hors de la salle.

Une fois dans la rue, M. Rosset fut pris à partie par une vingtaine d'individus et roué de coups. M. Rosset se croyait, et pour cause, en état de légitime défense, sorti de sa poche un minuscule revolver non chargé. Ceci est le don de faire fuir ses agresseurs.

Et aujourd'hui M. Rosset est sur les bancs de la correctionnelle sous l'inculpation de rébellion et port d'arme prohibée.

M. Rosset, interrogé, nie avoir fait de la rébellion.

M. le Procureur, substitut, dans un réquisitoire très modéré, dit qu'en l'absence de l'inculpation de rébellion n'est qu'une simple explication et que le fait de porter un revolver non chargé n'est pas un crime.

Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal se rangeant à cet avis, condamne M. Rosset à cinquante francs d'amende avec sursis.

## LA PRODUCTION DU BLE EN 1913 et la soudure 1914

D'après une enquête de M. Marché Français, il résulte que le rendement moyen à l'hectare, pour la récolte 1913, ressort à 14 quintaux, le tiers de ce rendement est dû au rendement de la moisson. De ce fait, et en tenant compte de la rectification officielle dans les rendements (6.542 hectolitres), la production se trouve ramenée à 91 millions 669.600 quintaux, pour une consommation de 100.643.600 quintaux.

D'autre part, les réserves en culture et en meunerie, forment ressort de ressources inférieures de 3.860.700 quintaux aux quantités indispensables à la consommation restant à couvrir.

Les 17.331.000 quintaux dont nous disposons, y compris la farine ramené en blé, se trouvent répartis de la façon suivante :

1<sup>o</sup> pour couvrir les besoins de la population, soit 12,5 pour cent ; en meunerie, 2.678.202 quintaux, soit 15,3 pour cent ; en commerce, 78.100 quintaux, soit 0,45 pour cent ; stock de farine ramené au blé, 2.520.000 quintaux, soit 14,5 pour cent ; total, 17.331.000 quintaux ou 82,8 pour cent.

Ces disponibilités, qui comprennent les blés exotiques importés avant le 1<sup>er</sup> mai et restant en meunerie, seraient suffisantes pour atteindre le 15 juillet, à condition bien entendu que la culture et le commerce soient complètement libres, ce qui n'est pas le cas. En tous cas, étant donné le déficit de 1.000.000 quintaux, la présente situation est désastreuse, et un équipement total de nos ressources, 1.233 blés qui entrent en juin et juillet, sous le régime de l'admission temporaire, devraient être importés, ce qui est, dans ces conditions de faire monter d'un milliard grande inquiétude pour l'approvisionnement national, et plus l'industrie s'est développée en grande partie, contre la pénurie des offres sur nos marchés intérieurs.

## COUR D'ASSISES DU NORD

M. Billaire, juge d'instruction, renvoie devant les assises, Joseph Lesenne, 31 ans, peigneur, Etienne Sire, 26 ans, peintre, et Eugène Defranc, 25 ans, journalier, qui dans la nuit du 20 au 21 janvier, pénétrèrent dans les estaminets de M. Derue, rue Pierre-Lexrand, 241, et de Mme V<sup>e</sup> David, rue des Robards, et y dérobèrent de nombreuses marchandises.

## ESSENCE POUR AUTOS MOTEURINE